

Communiqué de presse

Projet Alimentaire de Territoire (PAT) :

Précisions sur le programme « Terres de Transitions » et son financement

Suite à la parution de l'article intitulé « *Le conseil communautaire vote à l'unanimité pour une alimentation durable et locale* » dans l'édition du Sud-Ouest du lundi 6 juillet 2026, la Communauté de Communes Aunis Sud souhaite apporter plusieurs clarifications essentielles afin d'éviter toute confusion sur la nature des financements obtenus et la structure du projet.

« Terres de Transitions » : un outil ciblé sur l'innovation, distinct du PAT global

Le Projet Alimentaire de Territoire est bien porté par 4 EPCI membres, la Chambre d'Agriculture, Bio Nouvelle-Aquitaine et le Port de pêche de La Rochelle. Cependant, contrairement à ce qui a été présenté dans l'article, le budget de 9,2 millions d'euros sur 5 ans mentionné ne finance pas le PAT dans sa globalité, ni l'ensemble de sa centaine d'actions.

« Terres de Transitions » est un dispositif de l'État, opéré via la Banque des Territoires. Il vise spécifiquement à financer des projets d'expérimentation et d'innovation agricole et alimentaire. Le financement obtenu est strictement dédié à un nombre précis d'actions innovantes présentées avec la candidature. Une majorité des actions du PAT n'entre pas dans le cadre du programme et dispose de leurs propres circuits.

Un consortium de 16 candidats, mené par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

L'article mentionne un engagement massif de plus de 100 partenaires. S'ils font effectivement partie intégrante de la dynamique du PAT, ils ne sont pas tous membres du consortium financier. Le dispositif « Terres de Transitions » a pris la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), à cet effet, un groupe restreint de **16 organismes** a déposé sa candidature (comprenant les 7 structures porteuses historiques dont la CdC Aunis Sud, des associations, des acteurs agricoles, ainsi que l'Université). La **Communauté d'Agglomération de La Rochelle** assure le rôle de chef de file de ce consortium.

Les élus et les structures partenaires se réjouissent de l'unanimité du Conseil communautaire d'Aunis Sud tout comme celles des EPCI voisins autour de ces enjeux, mais tiennent à ce que la transparence et la rigueur technique de ces dossiers financiers d'envergure soient fidèlement partagées avec les habitants du territoire.

Contact presse :

Guillaume Brivio
Responsable communication et tourisme
g.brivio@aunis-sud.fr / 06 15 34 12 35

Contact PAT :

Cécile Philippot
Responsable du service environnement
c.philippot@aunis-sud.fr / 05 46 07 51 98

Annexe 1 : Budget du programme « Terre de Transitions »

- Un programme de **9,21 M€ sur 5 ans**
- Financé à **50% par France 2030**
- Supporté à **66% par les acteurs privés**
- Restes à charge prévisionnels **sur 5 ans** :
 - CDA LR : **441 017 €**
 - CDC AS : **50 248 €**
 - CDC AA : **18 000 €**
 - CDC IDR : **10 500 € + 302 125 € (eau de REUT)**

Annexe 2 : Plan d'actions innovantes présentées avec la candidature

1 RÉMUNÉRATION : pour une transition compétitive

DÉVELOPPER DES MÉCANISMES FINANCIERS



Mettre en place les crédits carbone « sols agricoles »
Proposer un bonus environnemental « Terres de Source »



CRÉER DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS



Développer un outil de gestion pour investir le secteur du médico-social
Investir dans une plateforme alimentaire territoriale



REPENSER LES SCHÉMAS LOGISTIQUES ET LES COOPERATIONS



Installer de nouveaux outils de tri et de transformation pour la RHD
Mutualiser des livraisons et déployer un point de massification



2 RÉSILIENCE : pour un système productif durable

MAINTENIR LA FERTILITÉ DES SOLS



Développer une filière de valorisation des biodéchets & expérimentation du tri à la source des excréments humains pour valorisation en urino-fertilisants



SANCTUARISER LA RESSOURCE EN EAU

Maintenir et développer la REUT : investissements techniques et travaux pour obtenir une qualité B / poursuite de la R&D sur la réinjection



PRESERVER LA BIODIVERSITÉ

Créer une dynamique collective et locale autour de la biodiversité
Accompagner l'investissement dans les infrastructures agroécologiques



3 RÉCONCILIATION : pour un modèle agri-alim stabilisé

ANCER UNE CULTURE DE LA COOPERATION



Créer un Parlement alimentaire pour une gouvernance partagée
Créer les conditions concrètes du dialogue interactifs
Mettre en place un système de suivi-évaluation



DÉVELOPPER UN PÔLE D'INNOVATION ALIMENTATION DURABLE

Développer une offre alimentaire décarbonée : les algues, un produit identitaire du territoire

Implanter des espaces tests agricoles comme lieux de formation

Adapter la filière légumineuses : réalisation d'essais en micro-parcelles

Cuisiner la transition et garantir un accès équitable en développant un laboratoire culinaire



Annexe 3 : Consortium du programme « Terre de Transitions »

